

P R E A M B U L E

LE REFERENTIEL DU DOMAINE PROFESSIONNEL

Le contenu professionnel de ce diplôme est défini sous la forme d'un référentiel selon une méthode désormais utilisée pour tous les diplômes professionnels créés ou renouvelés par le Ministère de l'Education Nationale.

QU'EST CE QU'UN REFERENTIEL DU DOMAINE PROFESSIONNEL ?

C'est un document qui définit les compétences attendues des candidats à ce diplôme. Il précise les connaissances et savoir-faire à acquérir à cette fin et le niveau d'exigence requis. Annexé à l'arrêté créant ou modifiant le diplôme, le référentiel a un caractère réglementaire.

COMMENT EST-IL ELABORE ?

Il est élaboré en concertation avec les représentants de la profession concernée au sein de groupes de travail de l'une des dix-neuf commissions professionnelles consultatives (C.P.C.), rattachées à la Direction des Lycées et Collèges.

La rédaction de ce document est précédée de la mise au point au sein de la même C.P.C. d'un référentiel des activités professionnelles qui analyse les tâches attribuées au titulaire du diplôme et leur contenu dans le cadre de l'évolution du secteur professionnel concerné.

Sur cette base, les membres de la C.P.C. établissent le référentiel des compétences attendues pour exercer une activité dans le secteur professionnel concerné et les conditions dans lesquelles elles doivent être évaluées.

A QUOI SERT-IL ?

Il donne aux formateurs et aux jeunes et adultes en formation, les objectifs de formation à poursuivre et les moyens de la réaliser.

Il est le support principal de l'évaluation des acquis en vue de la délivrance du diplôme en formation initiale comme en formation continue. Il est conçu de manière à jouer ce rôle quel que soit le mode d'accès au diplôme choisi par le candidat (examen global ou système des unités capitalisables) et quel que soit le mode d'évaluation de ses acquis (épreuves terminales ou contrôle en cours de formation).

L'évaluation des acquis ne porte pas sur la totalité du contenu du référentiel : elle est organisée de façon à évaluer les compétences les plus significatives du diplôme postulé, dans les conditions prévues par le règlement du diplôme.

ORGANISATION ET UTILISATION DU REFERENTIEL

Le référentiel du domaine professionnel du diplôme est construit à partir du référentiel d'activités professionnelles établi pour ce diplôme. Il définit les **COMPETENCES** caractéristiques du diplôme, regroupées autour de **CAPACITES** générales.

Chaque compétence et le niveau devant être atteint sont caractérisés par des **SAVOIRS-FAIRE** et des **SAVOIRS ASSOCIES**.

* Les savoir-faire sont définis par :

- ce que le candidat doit **ETRE CAPABLE DE** réaliser,
- les conditions de réalisation - les ressources,
- les indicateurs et critères de réussite,
- les niveaux d'exigence pour les unités intermédiaires et terminale.

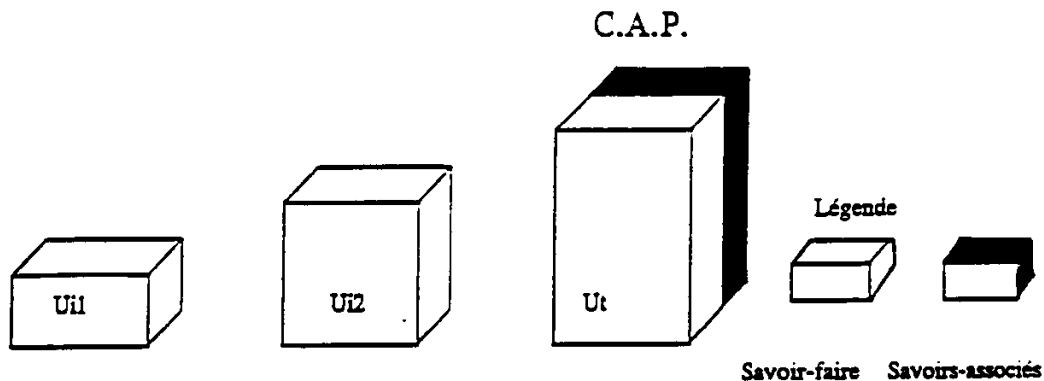
* Les savoirs associés sont définis au regard des savoir-faire par :

- Les connaissances nécessaires.
- Le niveau exigé de ces connaissances exprimé en "être capable de".

ORGANISATION PAR UNITES CAPITALISABLES

Le domaine professionnel du CAP Arts et Techniques du Verre (toutes options) est constitué d'une unité terminale et de deux unités intermédiaires.

Les unités intermédiaires sont conçues pour permettre aux candidats qui le désirent d'accéder progressivement à l'unité terminale du domaine.



COMPOSITION DES UNITES INTERMEDIAIRES ET TERMINALES A PARTIR DU REFERENTIEL :

1- Pour les unités intermédiaires :

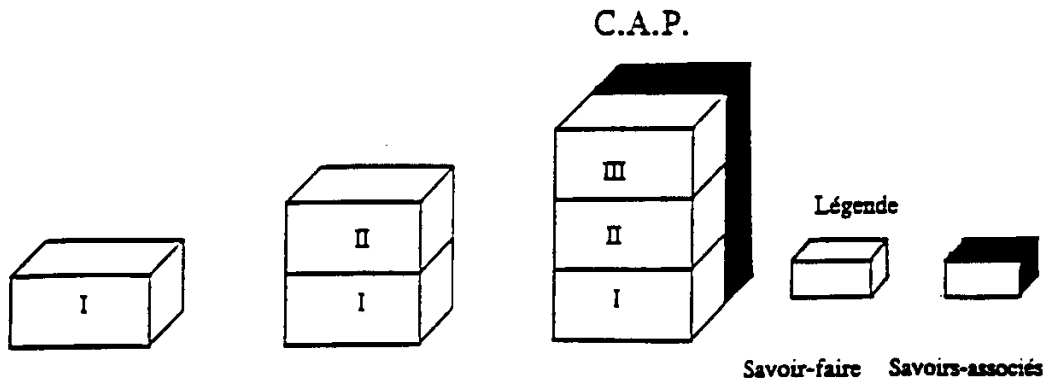
Seuls les savoir-faire sont pris en compte, pour l'évaluation des unités intermédiaires, ainsi :

° Le contenu de l'unité intermédiaire U_i 1 est constitué par l'ensemble des savoir-faire repérés par I dans les tableaux des savoir-faire.

° Le contenu de l'unité intermédiaire U_i 2 est constitué par l'ensemble des savoir-faire repérés par I et 11 dans les tableaux des savoir-faire.

2) Pour l'unité terminale :

Le contenu de l'unité terminale U. t est constitué par l'ensemble des savoir-faire reprérés par I, II et II dans les tableaux des savoir-faire.

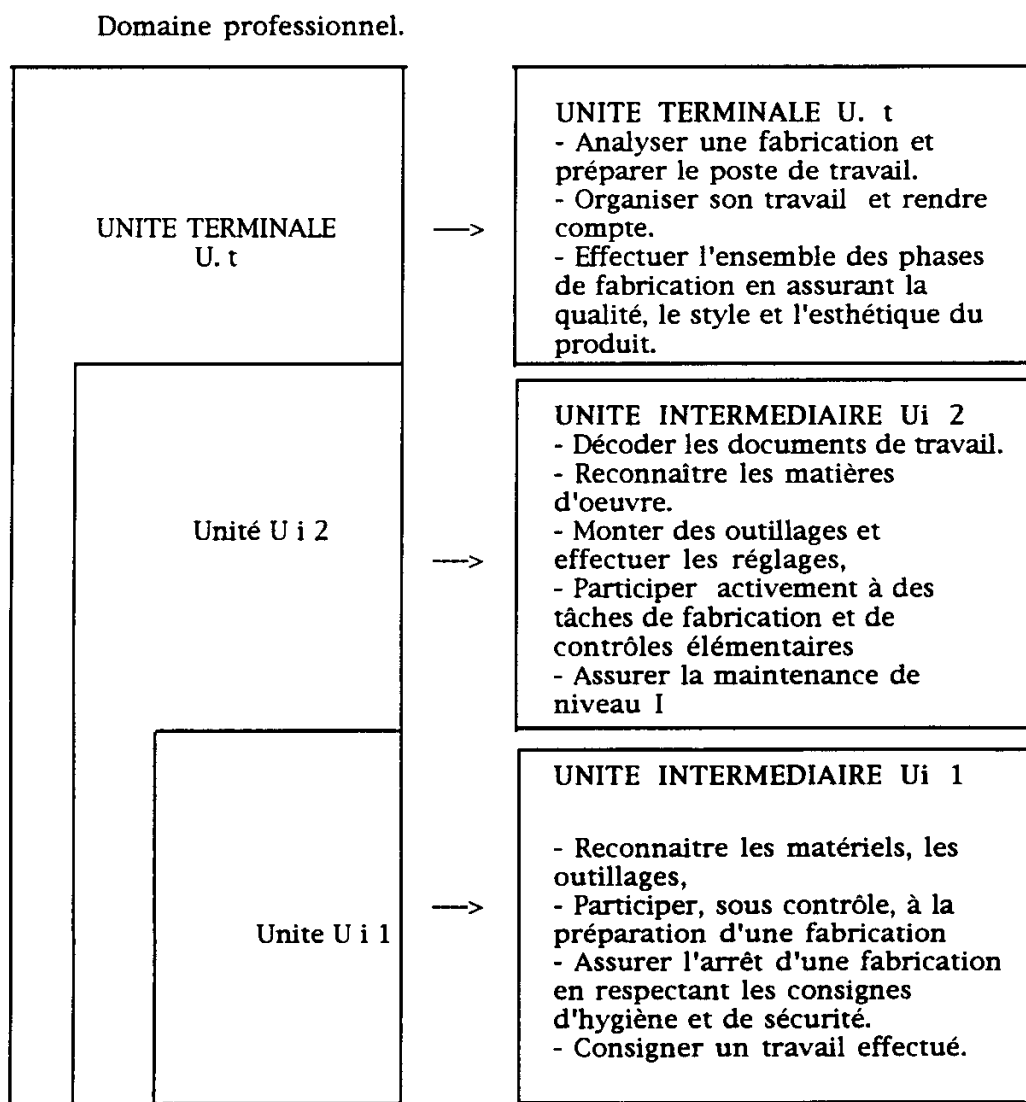


ORGANISATION DU DOMAINE PROFESSIONNEL POUR LES CANDIDATS ACCEDENT AU
DIPLOME PAR UNITES CAPITABILISABLES

Le domaine professionnel est constitué :

- * De l'unité terminale : U. t
- * De l'unité intermédiaire : U i 2
- * De l'unité intermédiaire : U i 1

OBJECTIF GLOBAL DE CHAQUE UNITE



L'accès à l'unité terminale Ut n'est pas subordonné à la possession des unités intermédiaires